



# RAPPORT DE SUIVI

## 2014 > LA TRANSPARENCE MISE EN VALEUR

RAPPORT DE SUIVI  
**2014** > LA TRANSPARENCE MISE EN VALEUR



Nous réformons  
le Nigéria, un  
audit à la fois.

Zainab Ahmed, ITIE Nigéria

## Table des matières

<b>L'ITIE EN UN COUP D'ŒIL</b>	<b>4</b>
Les industries extractives gagnent en transparence	6
Les avantages de nos ressources naturelles	8
Où se trouvent les pays mettant en œuvre l'ITIE	10
Les progrès accomplis dans les pays mettant en œuvre l'ITIE	11
Le secteur extractif communique davantage	12
Des rapports ITIE plus réguliers et ponctuels	14
Les événements marquants de 2013-2014	16
<b>GROS PLAN SUR LES PAYS</b>	<b>18</b>
En RD Congo, l'ITIE fait la lumière sur les pratiques des organismes de perception des impôts	20
La Mongolie publie les paiements destinés à la restauration de l'environnement	22
Le Nigéria recouvre les paiements tardifs	24
Au Libéria, l'attribution abusive des contrats est révélée	26
<b>UN TREMPLIN POUR LE PROGRÈS</b>	<b>28</b>
La transparence mise en valeur	30
L'utilisation des données ITIE	31
Un projet pilote portant sur la divulgation de la propriété réelle	32
Un tremplin pour le progrès	33
Coopération: le soutien à la mise en œuvre	34

*Ce Rapport de suivi 2014 de l'ITIE fournit une synthèse des événements marquants survenus dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. Il complète le rapport présenté par le Conseil d'administration de l'ITIE à l'Assemblée générale de l'ITIE et le rapport financier annuel.*

Éditeur: Anders Tunold Kråkenes

Conception: services-concept.ch et Eddy Hill Design

Photographies: Crédits photo détaillés disponibles sur <http://progrep.eiti.org/fr/2014/photo-credits>

Sauf indication contraire, toutes les informations contenues dans le présent rapport proviennent de l'ITIE et la dernière mise à jour remonte au 15 mai 2014.

# Statement of Commitment

We, the officials of local government units, hereby state our unequivocal commitment to the implementation of the Philippine Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) in all local government units in the Philippines. Towards this end, we commit to:

1. Uphold the principles of EITI by promoting transparency in extractive industries transactions.
2. Exert all efforts, to the best of our ability, to make all EITI related information within our custody accessible to the public.
3. Ensure that all relevant data coming from our office will be reported to the EITI in a timely manner.
4. Maintain an ongoing dialogue with stakeholders in our localities to ensure the proper implementation of EITI.
5. Upon proper consultation, fully support and cooperate with all undertakings of the EITI multi-stakeholder process.

We state this commitment in recognition of the benefits that the implementation of EITI will bring to our localities, including but not limited to, promoting good governance through transparency and accountability in the extractive industries.

## L'ITIE EN UN COUP D'ŒIL

LES  
**44**

pays mettant en œuvre l'ITIE acceptent de nouveaux objectifs, cette année, dans le cadre de la mise en œuvre de la Norme ITIE révisée.

Handwritten signatures and names in blue ink on a white banner, including names like PADIWA, Jose, and others.



## LES INDUSTRIES EXTRACTIVES GAGNENT EN TRANSPARENCE

MESSAGE DE CLARE SHORT ET DE JONAS MOBERG



Il y a actuellement plus de **200** rapports ITIE



Nous sommes heureux de vous présenter le Rapport de suivi 2014 de l'ITIE, qui rassemble des données tirées des 200 rapports ITIE nationaux publiés à ce jour par les 44 pays mettant en œuvre l'ITIE. Ce rapport compile les principaux résultats des rapports ITIE de chaque pays. Ces rapports nationaux sont de plus en plus utiles dans le suivi de l'évolution des ressources, de leur présence sous terre jusqu'au moment où les revenus issus de ces ressources sont utilisés. Ce Rapport de suivi montre comment les pays se servent de leur processus ITIE, et donne un aperçu à la transparence appliquée dans le secteur extractif d'un nombre croissant de pays mettant en œuvre l'ITIE.

Il y a un peu plus d'une dizaine d'années, des dirigeants de gouvernements, d'entreprises et de la société civile se sont rassemblés et ont déclaré que « l'exploitation prudente des richesses issues des ressources naturelles devrait constituer un moteur important dans la croissance économique durable qui contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté ». Dans les Principes de l'ITIE, il est indiqué que « la compréhension qu'a le public des revenus et des dépenses des gouvernements est au fil du temps susceptible de contribuer au débat public et ainsi de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable ».

Les Règles de l'ITIE 2011 ont fait du chemin et contribuent dorénavant à la publication d'informations, mais pas suffisamment que pour permettre au public de mieux saisir

ces informations et d'influencer les choix stratégiques. C'est pourquoi la Norme ITIE a été adoptée en 2013. Celle-ci exige la publication de données plus complètes, pertinentes, fiables, utilisées et utilisables concernant tous les aspects de la gestion des ressources naturelles des pays. L'ITIE n'est plus un simple outil favorisant la transparence des revenus, mais elle est de mieux en mieux équipée pour honorer ses principes.

Le fait que chaque pays dispose de son propre processus ITIE est une composante essentielle de l'ITIE. La mise en œuvre de la Norme ITIE de 2013 renforce encore cette caractéristique, chaque pays décidant de ce qu'il veut faire de son ITIE. Ceci, associée à la mise en œuvre de l'ITIE aux États-Unis et dans d'autres pays de l'OCDE, engendre une importante diversification des méthodes adoptées par les pays pour accroître la transparence.

Il appartient aux citoyens, aux responsables communautaires, aux organisations de la société civile et aux médias de réclamer des comptes aux agents de la fonction publique quant à l'utilisation faite des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles de leur pays en vue d'améliorer les services, l'infrastructure et les autres biens publics.

Ce rapport complète notre site Internet <http://www.eiti.org/fr> et à l'outil <http://eiti.org/fr/countries/reports>, qui permet d'accéder aux données de l'ensemble des rapports ITIE.

Beaucoup nous reste à faire pour atteindre un niveau de transparence mondiale suffisant, de sorte que les différents acteurs rendent mieux compte de leurs actes. Néanmoins, des progrès en ce sens ont déjà été accomplis, comme le montre ce rapport. Nous espérons que celui-ci vous sera utile.

**Clare Short**  
Présidente du Conseil  
d'administration de l'ITIE

**Jonas Moberg**  
Chef du secrétariat  
de l'ITIE

## LES AVANTAGES ISSUS DE NOS RESSOURCES NATURELLES

### CE QUE FAIT L'ITIE

L'extraction des ressources naturelles est, à beaucoup d'égard, très différente des autres activités économiques. Les ressources naturelles telles que le pétrole, le gaz et les minéraux ne peuvent être extraites qu'une fois seulement, et dans la plupart des pays, en vertu des lois, elles sont le patrimoine de l'ensemble des citoyens du pays. C'est pourquoi les citoyens s'attendent à connaître la valeur des ressources dès leur extraction du sous-sol jusqu'au stade de l'utilisation qui leurs sont réservées. Pourtant, dans de trop nombreux pays riches en ressources naturelles, cette possibilité leur échappe.

Dans les 44 pays qui mettent en œuvre la *Norme ITIE* à l'heure actuelle, les citoyens disposent – ou disposeront – d'un instrument leur permettant de connaître les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles de leur pays. En effet, tous les pays mettant en œuvre l'ITIE divulguent dans leurs rapports annuels ITIE les revenus issus de l'extraction des ressources naturelles. Cette année, plus de 200 rapports de ce type ont été publiés.

L'une des raisons principales pour laquelle l'ITIE connaît un succès sans précédent dans de nombreux pays est qu'elle définit clairement les objectifs de la mise en œuvre qui mènent à des résultats concrets et mesurables : chaque année, dans chaque pays, les organismes gouvernementaux et les entreprises doivent divulguer les données relatives aux paiements reçus ou effectués, qui sont ensuite réconciliées et publiées.

#### Atteindre un haut niveau de transparence

Atteindre un haut niveau de transparence et de responsabilité est au cœur même de la mission de l'ITIE. Les forces motrices derrière ces exigences sont incontestablement les parties prenantes des pays mettant en œuvre l'ITIE.

En effet, les parties prenantes se sont réunies en 2013 pour convenir d'un ensemble d'exigences plus strictes, regroupées sous le nom de Norme ITIE. La Norme ITIE encourage la publication d'informations plus pertinentes, plus fiables et plus faciles à utiliser ainsi que la création de liens privilégiés entre l'ITIE et des réformes étendues.

La Norme ITIE trouve son origine dans la nécessité de faire reposer la mise en œuvre de l'ITIE sur le dialogue national concernant la gestion des ressources naturelles du pays. Chaque pays, par biais de son Groupe multipartite est tenu de convenir d'un plan de travail assorti d'objectifs et d'activités clairs liés aux politiques et réformes nationales. Ce plan de travail doit articuler les objectifs que le groupe multipartite entend réaliser avec l'ITIE, comment il compte mesurer les résultats et comment il rendre compte si les objectifs ont bien été atteints.

Jusqu'à ce jour, les rapports ITIE divulguant les revenus issus des ressources naturelles ont souvent été difficiles à lire voir à interpréter. Leur lecture requiert souvent une très bonne connaissance technique du secteur extractif. C'est pourquoi le Conseil d'administration a décidé que les rapports ITIE devraient comprendre davantage d'informations relatives au contexte et aux explications. La *Norme ITIE* exige que soient publiées des informations sur la contribution du secteur extractif à l'économie, une description du régime fiscal, un aperçu des lois pertinentes et une description de la manière dont les revenus de l'industrie extractive sont inscrits au budget national.

La *Norme ITIE* exige aussi du pays qu'il divulgue les chiffres relatifs à la production, à la propriété des détenteurs de licences et à la participation de l'État dans le secteur extractif. Elle encourage les pays à divulguer la propriété réelle au même titre que les contrats de production.

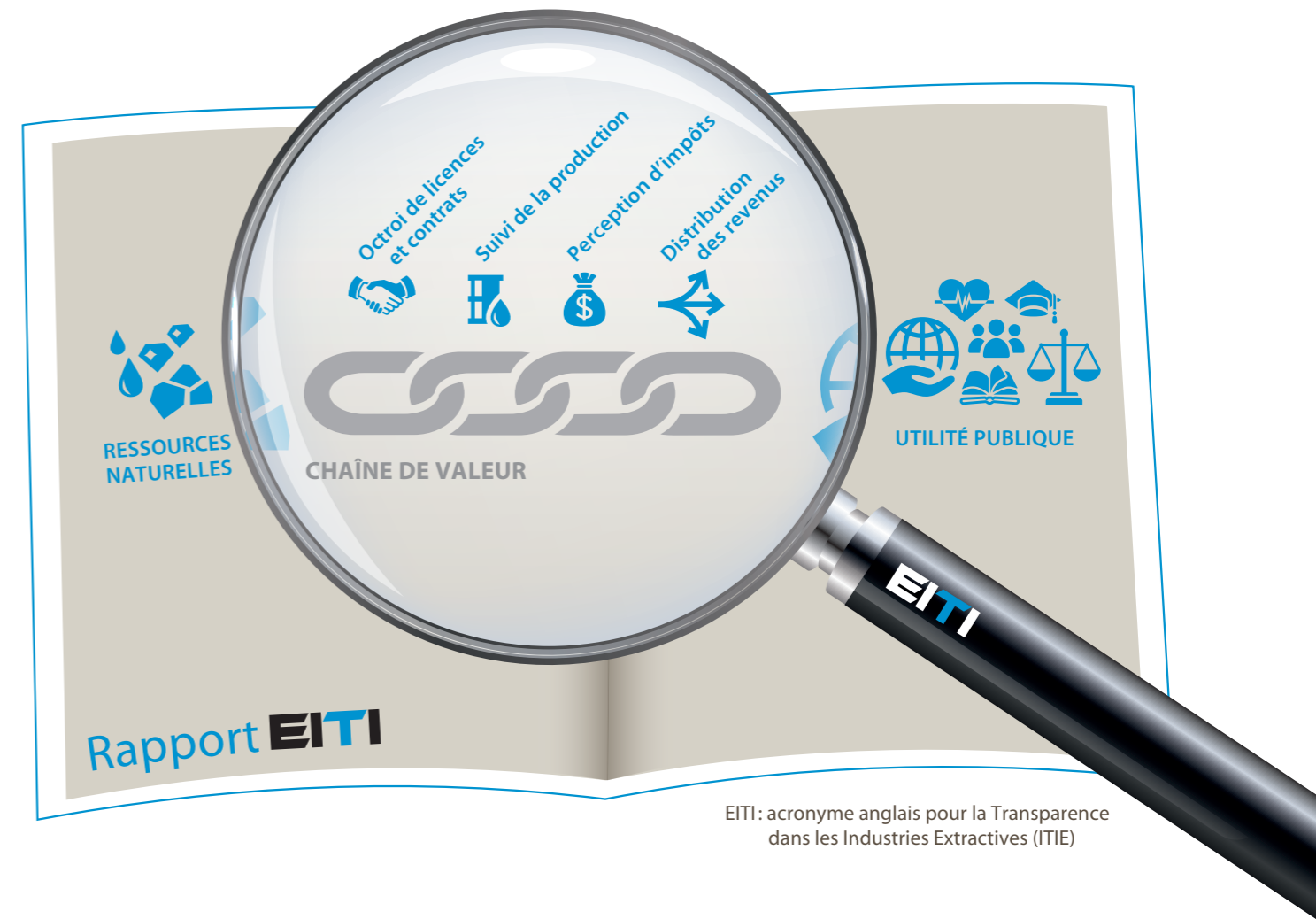
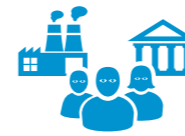
Enfin, les pays sont encouragés à publier toutes leurs données ITIE dans un format ouvert permettant aux citoyens, aux journalistes et aux analystes d'utiliser ces informations pour les consulter, les analyser et les comparer avec les autres sources de données.

Les Exigences de l'ITIE ont été harmonisées afin de mettre clairement l'accent sur l'importance de la publication régulière et ponctuelle d'informations complètes et fiables. L'État doit divulguer l'ensemble des revenus issus des industries extractives dans les rapports ITIE. Un projet de rapport est requis, pour autant que ce soit conforme aux normes reconnues de la *Securities and Exchange Commission* (SEC – Commission américaine des opérations boursières) et aux futures exigences de l'Union européenne. La Norme contient en outre des dispositions relatives à la déclaration des infrastructures et des accords de troc, du transport et des revenus de transit, ainsi que des paiements et transferts infranationaux. Les procédures liées à la publication des données ont elles aussi été renforcées. Le Groupe multipartite et l'administrateur, qui prépare le rapport ITIE, doivent dorénavant évaluer les pratiques en vigueur en matière d'audit et convenir de procédures pour s'assurer que les données soient effectivement divulguées dans le rapport ITIE. Ces modifications visent à garantir que les rapports ITIE dressent un tableau complet des revenus perçus, et que la fiabilité des données soit clairement vérifiée.

La Norme ITIE peut être téléchargée à l'adresse [www.eiti.org/document/standard](http://www.eiti.org/document/standard).

### ▼ La transparence mise en valeur

- 1 Un **Groupe multipartite** national (gouvernement, entreprises et société civile) décide de la manière dont son processus ITIE devrait fonctionner.
- 2 Les revenus gouvernementaux et les paiements des entreprises sont divulgués, accompagnés d'informations relatives au contexte, dans un **Rapport ITIE**.
- 3 Les conclusions sont communiquées afin de susciter **une prise de conscience et un débat public** sur la façon dont le pays pour mieux gérer ses ressources naturelles.

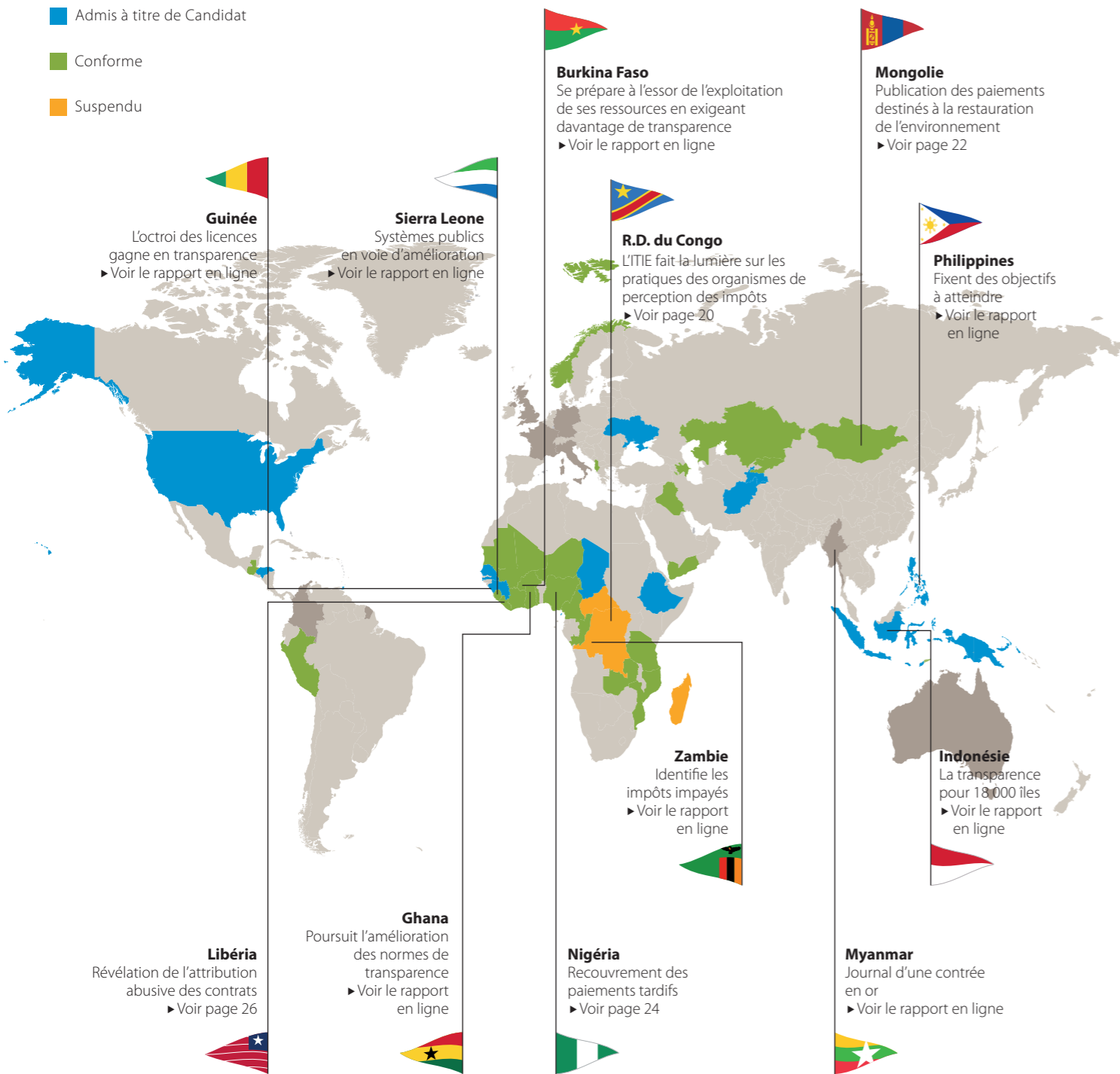


## OÙ SE TROUVENT LES PAYS DE L'ITIE ?

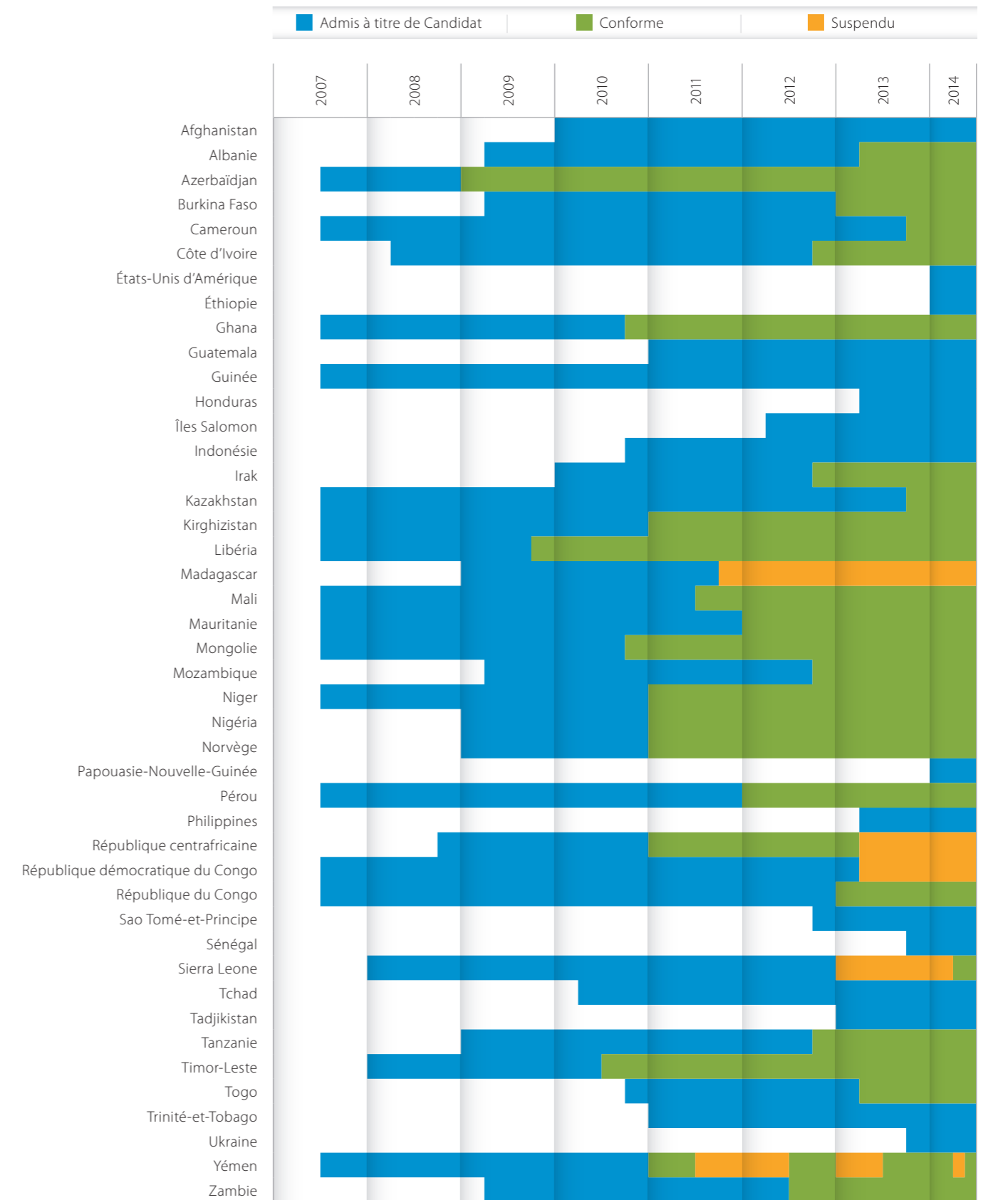
À la mi-2014, 44 pays qui disposent de ressources naturelles ont été admis par le Conseil d'administration international comme pays mettant en œuvre l'ITIE. 17 d'entre eux sont des pays Candidats, et 27 sont Conformes à l'ITIE. Pour devenir ou rester

Conforme, un pays doit respecter les Exigences de transparence de la Norme ITIE et procéder à une évaluation indépendante de son processus ITIE, appelée la Validation ITIE.

- Admis à titre de Candidat
- Conforme
- Suspendu



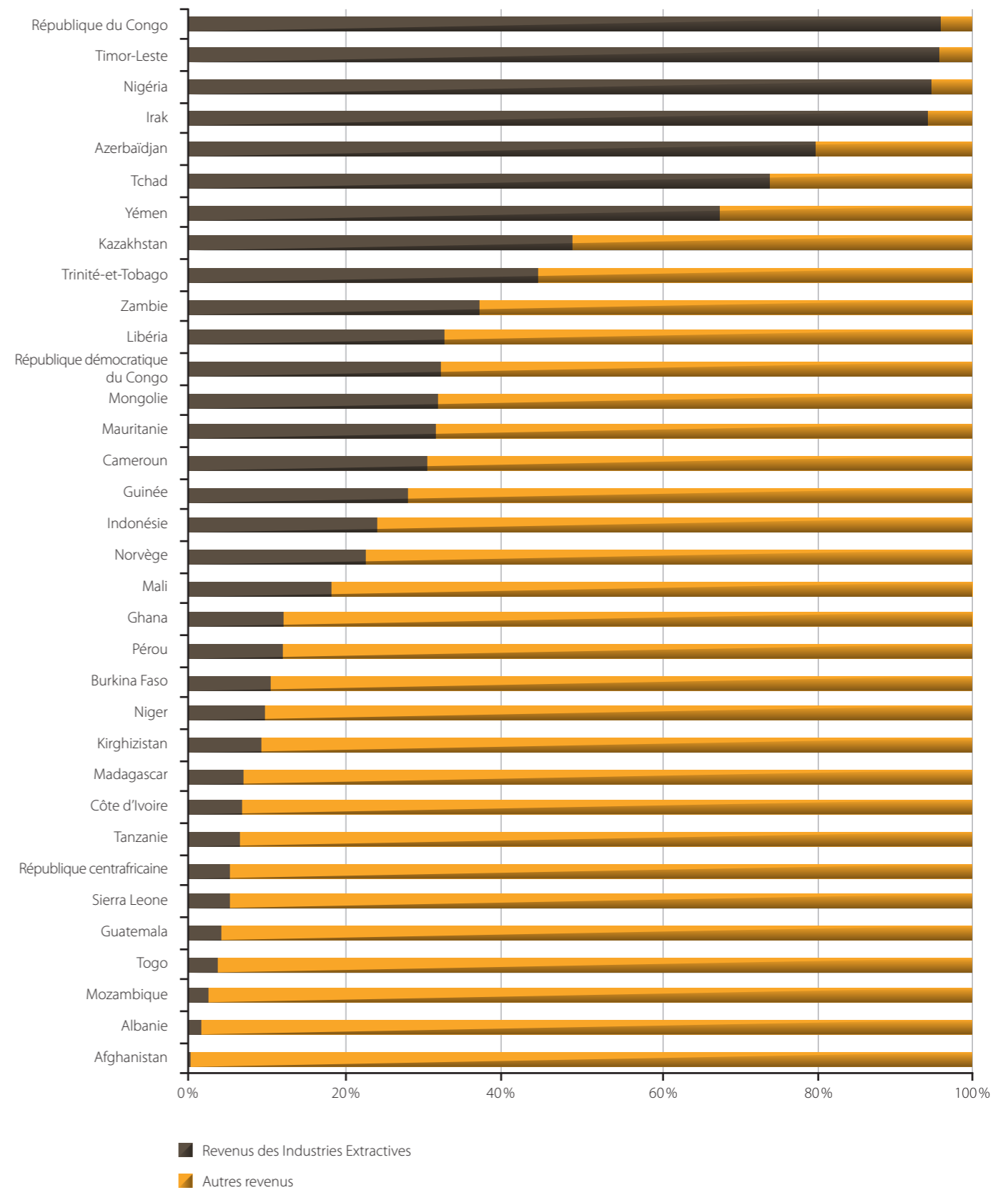
## LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LES PAYS METTANT EN ŒUVRE L'ITIE



## LE SECTEUR EXTRACTIF COMMUNIQUE D'AVANTAGE

	✓ Oui	C Divulgarion par les entreprises au niveau infranational	G Divulgarion par le gouvernement au niveau infranational	P Divulgarion partielle	NA Non applicable							
	Année du dernier rapport	Pétrole	Gaz	Exploitation minière	Autres secteurs	Réconciliation infranationale	Ventilé par entreprise	Ventilé par entreprise et par flux de revenus	Dépenses sociales	Publication d'un fichier informatique	Recettes publiques issues des IE (en millions de USD)	Recettes publiques totales (en millions de USD)
Afghanistan	2010			✓			✓	✓			23	3,463
Albanie	2010	✓	✓	✓		✓					63	3,128
Azerbaïdjan	2012	✓	✓	✓			✓				21,822	27,314
Burkina Faso	2011			✓		G	✓	✓	✓		236	2,182
Cameroun	2011	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓	1,500	4,876
Côte d'Ivoire	2011	✓	✓	✓			✓	✓			329	4,598
Ghana	2011	✓	✓	✓		✓	✓	✓			943	7,533
Guatemala	2011	✓		✓			P	P	✓		217	4,724
Guinée	2012			✓		C	✓	✓	✓		369	1,303
Indonésie	2009	✓	✓	✓		C	✓	✓			25,000	102,117
Irak	2011	✓					✓	✓			88,904	94,108
Kazakhstan	2011	✓	✓	✓			✓		✓		27,870	56,526
Kirghizistan	2012	✓	✓	✓		✓	✓				217	2,236
Libéria	2011	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓		114	346
Madagascar	2011	✓	✓	✓		✓	✓	✓			85	1,128
Mali	2011			✓			✓	✓	✓		425	2,291
Mauritanie	2011	✓	✓	✓			✓	✓			373	1,169
Mongolie	2012	✓		✓		✓	✓	✓	✓		1,181	3,668
Mozambique	2011	✓	✓	✓			✓	✓	✓		113	3,835
Niger	2011	✓	✓	✓			✓	✓			119	1,175
Nigéria	2011	✓	✓	✓			✓	✓			68,442	72,137
Norvège	2012	✓	✓			NA	✓	✓	NA	✓	65,218	284,210
Pérou	2011	✓	✓	✓		✓	P	P	✓		5,481	44,098
République centrafricaine	2010			✓			✓	✓			20	347
République démocratique du Congo	2011	✓	✓	✓		✓	✓	✓			1,413	4,329
République du Congo	2012	✓	✓	✓			✓	✓			6,004	6,249
Sierra Leone	2011	✓	✓	✓			✓	✓			28	492
Tanzanie	2011	✓	✓	✓			✓	✓	✓		330	4,779
Tchad	2011	✓	✓		✓		✓	✓		✓	2,147	2,887
Timor-Leste	2011	✓	✓				✓	✓			3,453	3,597
Togo	2011	✓		✓	✓	G	✓	✓	✓		31	765
Trinité-et-Tobago	2011	✓					✓	✓	✓		3,594	7,989
Yémen	2011	✓	✓				✓	✓			5,540	8,153
Zambie	2011	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	1,550	4,163
<b>TOTAL</b>											<b>333,154</b>	<b>771,915</b>

## ▼ L'importance des ressources naturelles pour les recettes publiques dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. Chiffres tirés des derniers rapports ITIE et des Perspectives de l'économie mondiale du FMI.





## DES RAPPORTS ITIE PLUS RÉGULIERS ET PONCTUELS

La publication régulière et ponctuelle d'informations financières constitue un défi dans un bon nombre de pays. Dans certains pays, il est encore fréquent de voir que les comptes audités du gouvernement sont publiés plusieurs années après la fin de l'exercice. De même, les revenus de l'industrie extractive de nombreux pays n'ont été que tardivement divulgués dans les rapports ITIE.

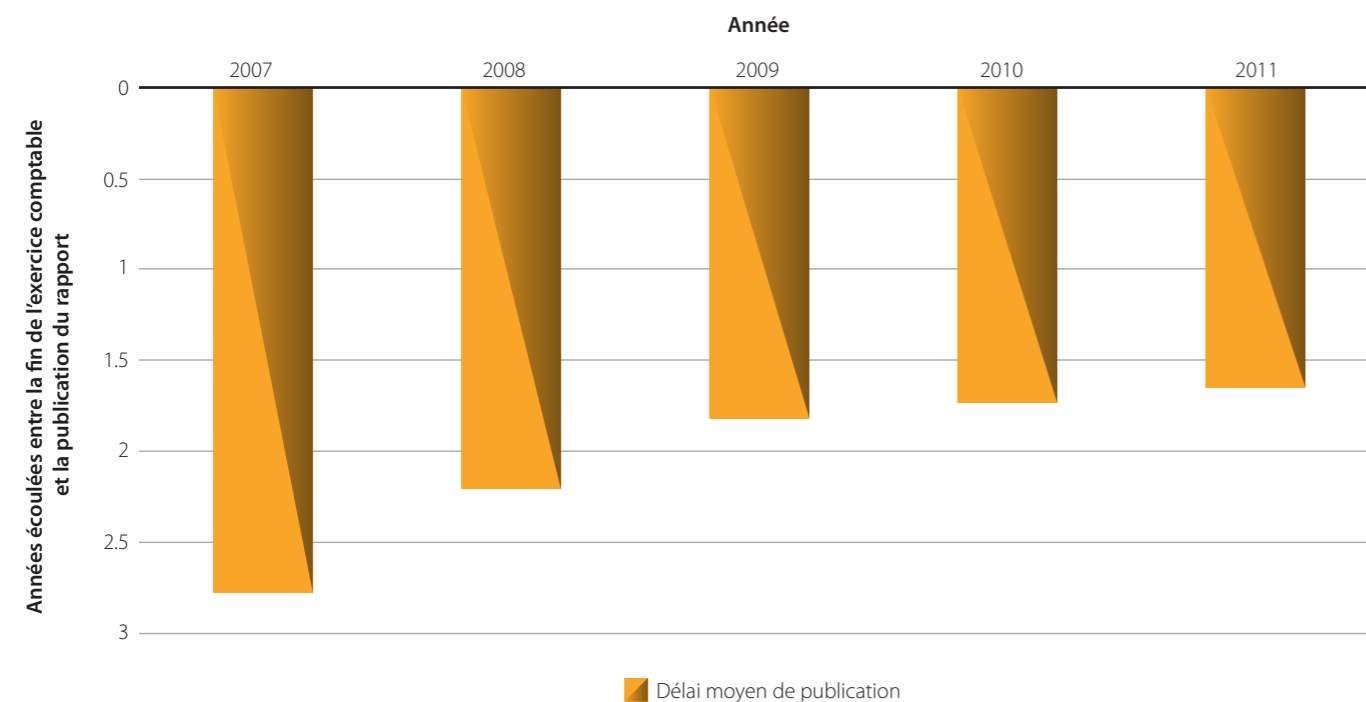
Il est crucial que le processus de déclaration soit régulier et ponctuel afin garantir des données ITIE pertinentes, qui contribuent au débat public. Les données récentes concernant les revenus et les paiements sont d'un plus grand intérêt pour les citoyens et les médias, et ont plus de chances d'influencer les choix politiques.

C'est pourquoi l'ITIE a renforcé ses exigences quant à la publication régulière et ponctuelle des rapports ITIE.

L'édition 2011 des Règles de l'ITIE a introduit l'exigence de publication par les pays de données datant de moins de deux ans. Dans la plupart des pays, ceci résulte déjà à la publication régulière et ponctuelle des rapports. Le graphique ci-dessous montre que le temps écoulé entre la fin d'un exercice comptable et la publication d'un rapport ITIE est plus court qu'auparavant.

La Norme ITIE qui a remplacé les Règles de l'ITIE en 2013 exige également la publication du rapport ITIE dans les deux ans suivant la fin de l'exercice comptable. De nombreux pays ont pris de l'avance sur ce calendrier. Par exemple, cinq pays dont la Mongolie et la République du Congo ont déjà publié leur rapport ITIE pour l'année 2012. Néanmoins, la déclaration régulière et ponctuelle constituera toujours un problème à beaucoup de pays, en particulier du fait qu'ils doivent aussi s'efforcer de respecter les nouvelles exigences de la Norme ITIE en matière de transparence.

### ▼ La rapidité de publication des rapports ITIE s'est améliorée de plus de 40 % entre 2007 et 2011

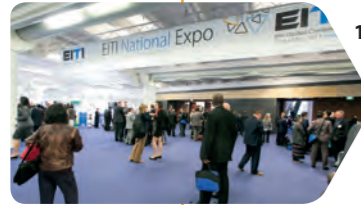


« Ce 'responsable financier' détermine le salaire des mineurs artisanaux qui extraient l'or à Savanes, en Côte d'Ivoire. »

Markella Mantika, Côte d'Ivoire

## ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2013-2014

### MAI 2013



**1200 participants venus de 96 pays** se sont réunis lors de la 6<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'ITIE à Sydney, en Australie.



**Le Honduras cherche à jeter une base solide** pour son secteur extractif, en pleine expansion. Il a été accepté comme pays Candidat à l'ITIE.



**La Norme ITIE révisée** a été adoptée, renforçant ainsi la transparence.



**La France et le Royaume-Uni ont annoncé leur intention d'adhérer à l'ITIE** lors d'une conférence de presse commune à Paris. L'Italie a elle aussi annoncé qu'elle mettrait en œuvre l'ITIE.



**La réforme du secteur minier des Philippines** est une des grandes priorités de l'ITIE dans ce pays. Celui-ci a été accepté comme pays Candidat à l'ITIE.

### JUIN 2013



**Les dirigeants du G8 ont discuté de la fiscalité et de la transparence,** et ils ont annoncé la création de partenariats accélérés visant à appuyer la gouvernance des industries extractives.

### MARS 2014



**Les États-Unis ont été acceptés comme pays Candidat à l'ITIE,** ce qui fait d'eux le deuxième pays de l'OCDE à mettre en œuvre l'ITIE.



**La Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Éthiopie** ont été acceptées comme Candidats à l'ITIE.



**Le Guatemala se servira de l'ITIE pour dissiper la méfiance** qui a mis fin à la mise en place de nouveaux projets miniers. Il a été reconnu Conforme à l'ITIE.

### MAI 2014

**27**  
PAYS CONFORMES

**17**  
PAYS CANDIDATS

**35**  
PAYS ONT PUBLIÉ DES RAPPORTS ITIE

**200**  
EXERCICES COMPTABLES COUVERTS

**1200 MILLIARDS**  
DE DOLLARS US EN REVENUS GOUVERNEMENTAUX DIVULGÉS



### OCTOBRE 2013



**Première réunion du Groupe multipartite du Royaume-Uni** qui a convenu de veiller à ce que ce pays tire un véritable profit de l'ITIE.



**Le Sénégal mesurera la contribution de son secteur minier** grâce à l'ITIE. Le Sénégal et l'Ukraine ont été acceptés comme pays Candidats à l'ITIE.



**443 millions de dollars US d'impôts impayés** ont été trouvés par l'ITIE Nigéria et ont regagné les caisses de l'État. Clare Short a rencontré le président Jonathan pour discuter des propositions de réforme émises par l'ITIE Nigéria.

### DÉCEMBRE 2013

L'ITIE est actuellement soutenue sur la scène internationale par **88 grandes entreprises internationales qui opèrent dans les secteurs pétrolier, gazier ou minier.** Huit entreprises la soutiennent depuis 2013.

**250 délégués** ont échangé des idées et appris à mettre en œuvre la Norme ITIE lors des ateliers de **formation ITIE** en 2013.



# GROS PLAN SUR LES PAYS

« Nous espérons nous servir de l'ITIE pour détecter la procédure d'octroi de licences et les contrats conclus entre le gouvernement et les entreprises. Grâce à ces informations, les gens pourront demander au gouvernement d'assumer ses responsabilités », explique Mirwais Sarrah de l'ITIE Afghanistan. Voici l'équipe de l'ITIE Afghanistan, photographiée lors de l'Exposition des ITIE nationales à Sydney.



## EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO L'ITIE FAIT LA LUMIÈRE SUR LES PRATIQUES DES ORGANISMES DE PERCEPTION DES IMPÔTS

En République démocratique du Congo, les rapports ITIE ont suscité un débat autour de la responsabilité des organismes de perception des impôts.

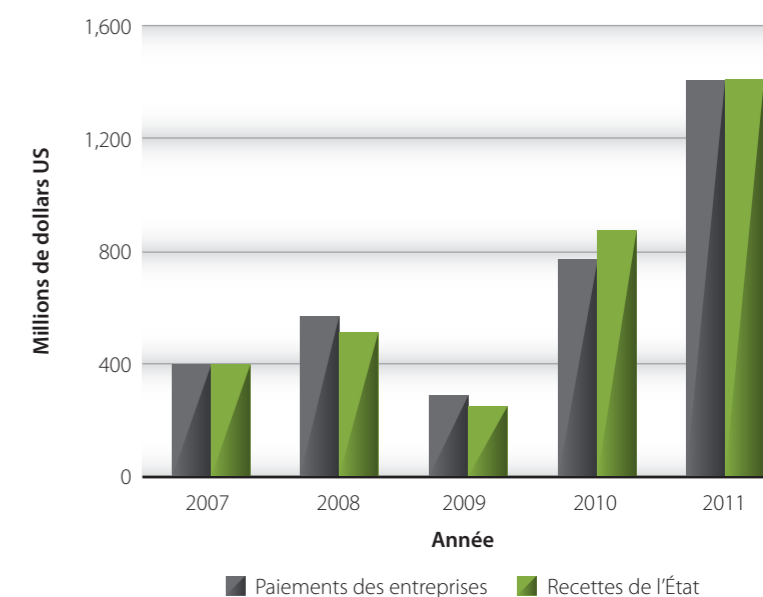
Le rapport ITIE a montré que l'un de ces organismes, la DGRAD, était incapable de rendre compte pour 26 millions de dollars US de redevances perçues.

Cette affaire est sous l'œil attentif de la population, et les observateurs s'attendent à ce qu'une action judiciaire soit entreprise.

Au Congo, on observe que l'un des grands avantages de leur ITIE est que l'on veille dorénavant à ce que les impôts levés par le gouvernement arrivent effectivement dans les caisses de la Banque centrale. Les autres institutions de contrôle sont également renforcées, par exemple l'Inspection générale des finances (IGF), qui étudie en ce moment les anomalies relevées dans les rapports ITIE, et qui saisit les tribunaux lorsqu'elle le juge nécessaire.

« À la suite de la publication de notre dernier rapport ITIE, nous avons organisé des réunions ouvertes dans des universités, au cours desquelles nous avons débattu avec les étudiants des manières d'utiliser ce rapport pour analyser la gestion des ressources naturelles importantes de notre pays. Cette photo a été prise à l'UPC (Université protestante du Congo). »  
Mack Dumba, ITIE RDC

### ▼ Les revenus miniers sont en hausse, mais restent faibles





## LA MONGOLIE PUBLIE LES PAIEMENTS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

En Mongolie, le rêve du secteur minier est réalisé : d'importantes réserves d'or, de cuivre, de charbon et d'autres minéraux reposent dans le pays le moins densément peuplé au monde, voisin de la Chine, pays avide de ressources. Toutefois, en raison de sa culture nomade, la population s'inquiète de la dégradation de l'environnement directement liée aux activités minières.

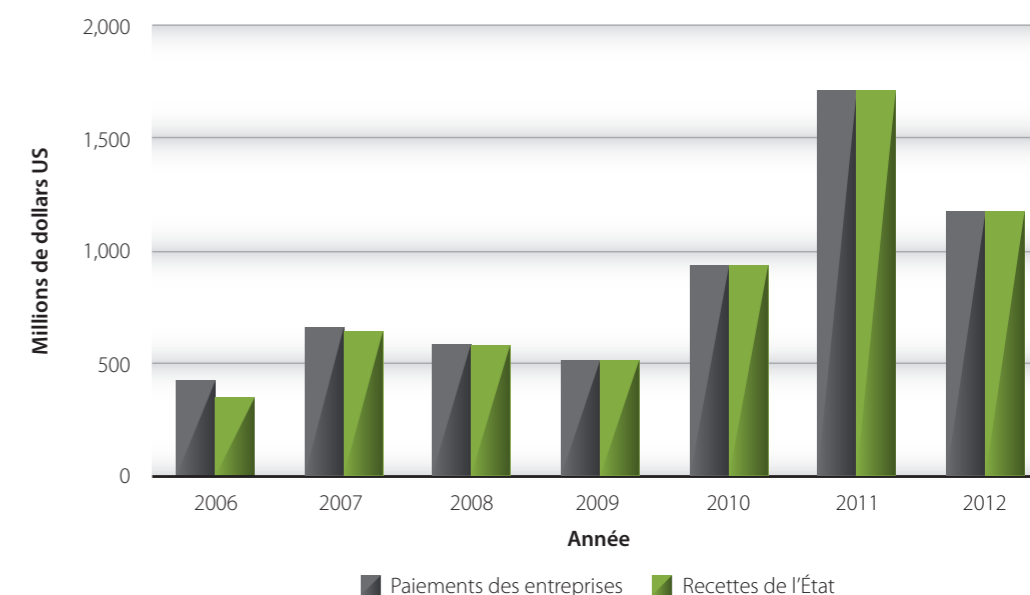
C'est pourquoi l'ITIE Mongolie a décidé en 2009 d'exiger la transparence des paiements effectués par les entreprises afin de protéger l'environnement et de remédier à la situation. Chaque année, les entreprises sont légalement tenues de verser une avance sur

les coûts liés à l'environnement, au Fonds spécial pour la protection de l'environnement, géré par le gouvernement à cet effet.

Cette année, l'ITIE Mongolie exige la divulgation des « activités de protection de l'environnement et de réparation des dommages environnementaux ». Des informations doivent être apportées quant aux techniques de réparation des dommages utilisées, à l'assainissement de la couche arable du sol et à l'assainissement biologique des sols contaminés, et le coût des mesures prises par les entreprises extractives précisé. Bien que de telles enquêtes restent rares, la publication de ces informations pourrait constituer un excellent moyen de lancer et d'entretenir des discussions sur les aspects environnementaux de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles.

Ces données sont incluses dans le rapport ITIE afin d'obliger les entreprises à assumer leurs responsabilités relatives à la gestion des aspects environnementaux de l'exploitation minière.

### ▼ Les revenus en hausse mais irréguliers du secteur minier mongol



**NIGERIA**



Le dessinateur nigérian Maarooof a réalisé cette illustration dans l'espoir de voir les jeunes générations s'intéresser à l'utilisation qui est faite des ressources naturelles de leur pays.

**LE NIGÉRIA**  
RECOURRE LES PAIEMENTS TARDIFS

Au Nigéria, la divulgation des revenus tirés par le gouvernement de l'industrie pétrolière a levé le voile sur d'importantes divergences entre les sommes perçues par le gouvernement et celles qu'il aurait dû percevoir. Depuis lors, l'ITIE Nigéria s'est attelée à recouvrer les revenus impayés, des fonds essentiels pour le développement socio-économique du pays.

Pour la période 2009-2011, les rapports de l'ITIE Nigéria ont révélé qu'une entreprise devait un total de 8,3 milliards de dollars US d'impôts à l'État. Ce montant est supérieur au budget consacré par le gouvernement fédéral à l'éducation au cours de la même période.

Du fait que l'ITIE Nigéria a attiré l'attention sur ces revenus pétroliers impayés, 443 millions de dollars US ont déjà regagné les caisses de l'État. L'ITIE Nigéria est déterminée à poursuivre ses enquêtes afin de recouvrer les montants impayés, en collaboration avec les organismes chargés du recouvrement de l'impôt.



**8,3 milliards de dollars US**  
d'impôts impayés mis au jour par les rapports ITIE

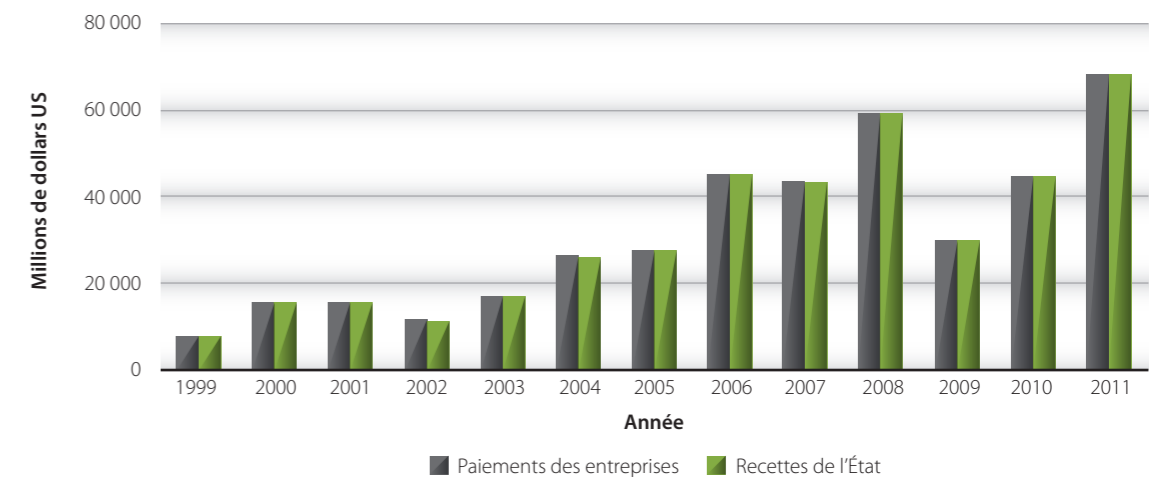


**443 millions de dollars US**  
ont déjà été recouvrés



Une enquête est en cours pour recouvrer les sommes qui restent impayées

▼ **Les recettes gouvernementales en hausse dans le principal pays producteur de pétrole d'Afrique**





« Des Libériens se rassemblent à Bushrod Island, le principal quartier commerçant de Monrovia, et débattent de la liste d'entreprises sanctionnées pour ne pas avoir rempli de formulaire de déclaration en vue du 5<sup>e</sup> rapport ITIE du Libéria. Il s'agit du premier exercice de ce genre organisé depuis que l'ITIE Libéria existe. »  
Samson Wonnah, ITIE Libéria

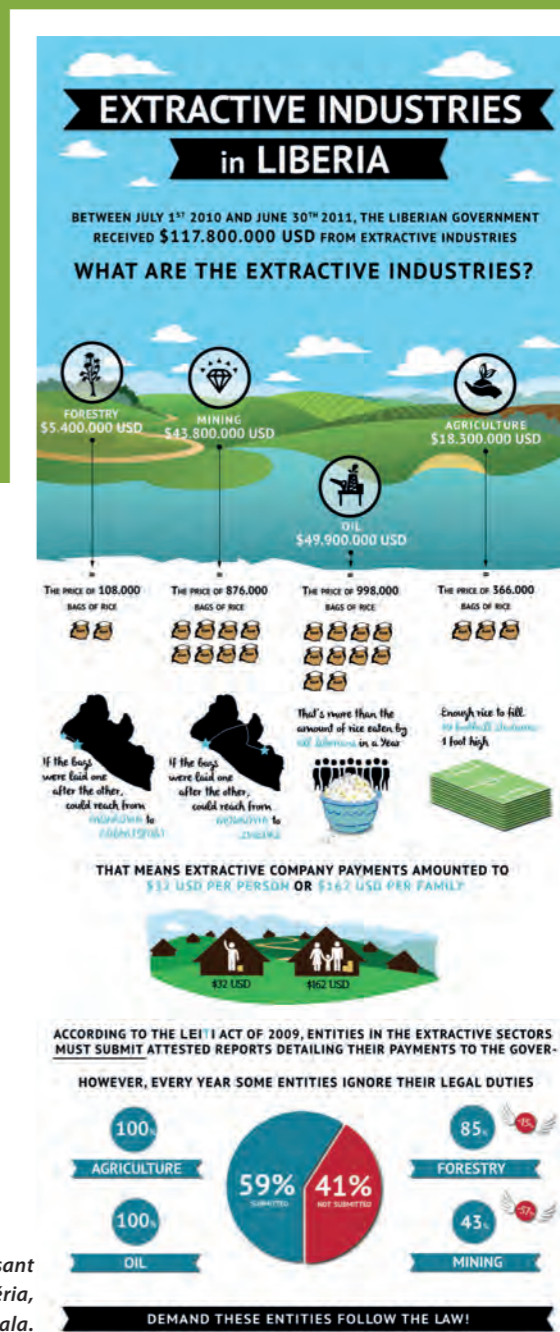
## AU LIBÉRIA

### L'ATTRIBUTION ABUSIVE DES CONTRATS EST RÉVÉLÉE

Après avoir divulgué les paiements de revenus par le biais de l'ITIE pendant plusieurs années, et plus récemment ses contrats pétroliers et miniers, l'ITIE Libéria a découvert que la procédure d'attribution des contrats semblait ne pas toujours être respectée.

C'est pourquoi elle a décidé de réaliser ce qu'elle a appelé un « audit postérieur à la procédure d'attribution », portant sur 68 contrats attribués. Les résultats se sont avérés encore pires que ce que l'ITIE Libéria avait craint. Le magazine « The Economist » a publié le commentaire suivant au sujet de ces résultats : « D'après les résultats de l'audit

publié en mai dernier, 62 des 68 concessions ratifiées par le parlement du Libéria n'ont pas respecté les lois et règlements en vigueur. L'ITIE a publié une série de recommandations au mois de juillet, et le gouvernement doit encore prendre des mesures. »



Création infographique utilisant les données de l'ITIE Libéria, réalisée par Jennifer Ayala.



# UN TREMPLIN

## POUR LE PROGRÈS

*Une structure métallique est tout ce qu'il reste de l'entreprise minière d'État à Lubumbashi, province du Katanga, en RDC. Après des décennies de mauvaise gestion, l'entreprise tente de revenir à la vie. La nouvelle Norme ITIE va contribuer à faire la lumière sur l'attribution des revenus des organismes parapublics.*



## LA TRANSPARENCE MISE EN VALEUR

La Norme ITIE a été rédigée pour rendre le secteur extractif véritablement transparent et l'obliger à rendre des comptes. À l'occasion de son lancement, la Présidente de l'ITIE, Clare Short, a expliqué que la Norme visait à « mieux atteindre les objectifs que nous nous étions fixés à l'occasion de l'adoption des Principes de l'ITIE. Plus important encore, il nous faut passer d'un processus qui incite à satisfaire les Exigences à un processus qui encourage une meilleure gestion du secteur extractif. »

Selon la Norme ITIE, le plan de travail ITIE d'un pays définit le socle de la mise en œuvre de la Norme en son sein. Le plan de travail doit définir les objectifs du pays en matière de mise en œuvre de l'ITIE. Le but de cette démarche est de faire comprendre que la Norme ITIE n'est pas une simple liste de cases à cocher, mais bien une plateforme destinée à encourager des réformes utiles à l'échelon du pays, et à intégrer davantage les pratiques ITIE dans les systèmes nationaux. Tout en satisfaisant aux Exigences et aux aspirations de la Norme ITIE, les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent jouir d'une plus grande liberté dans le choix des domaines de la Norme auxquels ils souhaitent accorder la priorité, dans le but de mieux adapter la mise en œuvre à leur pays.

Lorsque les Philippines ont décidé de mettre en œuvre l'ITIE, le Président Benigno Aquino III a clairement fait savoir que l'ITIE faisait partie d'un programme plus large de son gouvernement, visant à institutionnaliser les réformes du secteur minier. Conformément à la Norme ITIE, le Groupe multipartite de l'ITIE Philippines a formulé ses objectifs pour la mise en œuvre de l'ITIE, lesquels ont servi de base à l'élaboration de son plan de travail. Le raisonnement principal sous-jacent à ce processus est tiré de la vision du Groupe multipartite selon laquelle les effets de l'ITIE doivent être vus et ressentis au niveau de la gouvernance des ressources naturelles.

Gay Ordenes, Coordinatrice nationale de l'ITIE Philippines, affirme que la mise en œuvre de l'ITIE dans son pays recueille un intérêt croissant. Selon un dirigeant d'entreprise favorable au processus ITIE aux Philippines, « avant l'ITIE, nous n'avions pas de table autour de laquelle nous asseoir et nous parler ». Les citoyens sont curieux de savoir comment l'ITIE peut répondre aux problèmes récents du pays, comme assurer la bonne gestion des fonds provenant du secteur pétrolier et gazier, et adopter un régime fiscal adéquat pour le secteur minier.



Le Groupe multipartite des Philippines a visité une mine à l'occasion d'une de ses réunions, l'année dernière. La photo montre Jerry Brimo expliquant les projets de réhabilitation du site minier.

## L'UTILISATION DES DONNÉES ITIE



Un événement « Follow the data » en mai 2013.

Les rapports ITIE contiennent déjà une mine de chiffres et d'informations. Le but principal des rapports ITIE est d'alimenter le débat au sein de chaque pays. À cette fin, la publication et la diffusion d'exemplaires imprimés des rapports ITIE restent nécessaires dans bon nombre de pays mettant en œuvre l'ITIE. Toutefois, suite à la divulgation de nouveaux types d'informations, les pays qui mettent en œuvre l'ITIE ressentent le besoin de recueillir et de diffuser les données par de nouveaux canaux.

Dans le même temps, les attentes des citoyens se modifient. Ces derniers souhaitent pouvoir accéder aux informations gouvernementales par des moyens plus modernes, tels que des sites Internet ou des applications. De même, pour étayer leurs décisions, les investisseurs souhaitent que les données soient d'un accès facile. Pour satisfaire ces attentes, il est nécessaire que le processus de déclaration ITIE débouche sur des données ouvertes et structurées qui peuvent faire l'objet de comparaisons utiles entre pays.

Durant l'année écoulée, plusieurs mesures importantes ont été prises pour répondre à ces demandes.

La Norme ITIE a introduit une recommandation de publier les chiffres et les informations des rapports ITIE sous forme électronique, par exemple sous forme de feuille de calcul ou de base de données. Certains pays ont déjà commencé à le faire, comme indiqué dans le tableau figurant au chapitre précédent.

De plus, la Norme recommande aux pays d'envisager des systèmes en ligne pour recueillir et publier les données. Des pays tels que le Ghana, la Mongolie et d'autres font office de pilotes en la matière.

En collaboration avec l'ITIE, le FMI a proposé un modèle de formulaire pour la déclaration fiscale des ressources naturelles, basé sur le manuel de statistiques de finances publiques existant. Il s'agit d'une étape essentielle pour garantir que les données ITIE relatives aux différentes familles de flux de revenus, comme les impôts ou les redevances, puissent être structurées selon des catégories normalisées.

En se servant de données tirées des 200 premiers rapports ITIE, le Secrétariat international de l'ITIE a conçu une base de données en ligne, consultable à l'adresse <http://eiti.org/fr/countries/reports>. Tous les rapports peuvent y être téléchargés, et leurs informations récapitulatives peuvent être comparées. Le tableau figurant en page 12 utilise les données de cette base de données pour montrer les derniers rapports ITIE de chacun des 35 pays ayant publié des rapports ITIE à ce jour. Au fur et à mesure que les pays commencent à publier leurs rapports en ligne selon la nouvelle Norme ITIE, cette base de données continuera à être développée pour faire en sorte que toute la richesse des nouveaux rapports ITIE puisse être exploitée.

Parallèlement au travail de recherche de meilleures méthodes de collecte et de divulgation des données ITIE, les programmeurs et les parties prenantes de l'ITIE ont examiné la façon dont les données ITIE peuvent servir à créer d'autres outils plus élaborés, tout en restant conviviaux.

L'année dernière, le ministère du Développement international du Royaume-Uni, l'ITIE, l'Institut de la Banque mondiale et le Revenue Watch Institute ont travaillé ensemble à un projet de développement d'applications exploitant les données des rapports ITIE. En partenariat avec des programmeurs à Lagos, Londres et Sydney, une série d'événements de programmation a été organisée et a débouché sur des applications en ligne qui exploitent les données de façons innovantes. Quelques-unes de ces applications ont fait l'objet de démonstrations lors de la réunion 2013 du Partenariat pour un gouvernement transparent, et sont disponibles à l'adresse <http://followthedatablog.wordpress.com>.

## UN PROJET PILOTE PORTANT SUR LA DIVULGATION DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE

Grâce à l'ITIE et à de nombreuses autres initiatives de véritables avancées relatives à la transparence des flux financiers ont été réalisées. La transparence des paiements des entreprises et des gouvernements constitue un élément important pour satisfaire à leur obligation de rendre des comptes. Toutefois, elle apporte peu d'informations aux citoyens sur l'identité des propriétaires des entreprises extractives, qui profitent, en fin de compte, des bénéfices générés par ces dernières. Très souvent, l'identité des « propriétaires réels » – ceux qui recueillent les profits – des entreprises ayant obtenu des droits d'exploitation sur le pétrole, le gaz ou les minéraux reste inconnue, car elle est masquée par une série d'entités juridiques. Ce manque de transparence peut contribuer à la corruption, au blanchiment de capitaux et à l'évasion fiscale dans le secteur extractif.

Ces dernières années, des militants, des investisseurs et des décideurs politiques ont commencé à surveiller les flux financiers qui aboutissent dans des formes de propriété sociale complexes. Ils plaident pour la création de registres publics indiquant les propriétaires « réels » de toutes les entreprises, fiducies et fondations, affirmant que cette ouverture améliore les décisions d'investissements et qu'il serait utile de savoir qui possède et contrôle les entreprises.

2013 marquera l'histoire comme l'année où la transparence en matière de « propriété réelle » s'est inscrite en tête des priorités politiques.

Le G8 s'est notamment engagé à suivre un plan d'action visant à améliorer l'accès à l'information relative à la propriété, et le gouvernement britannique s'est engagé à divulguer la propriété des entreprises dans un registre public.

Entre-temps, la Norme ITIE a été révisée afin d'exiger la divulgation de la participation de l'État aux entreprises et de recommander aux pays mettant en œuvre l'ITIE de tenir à jour un registre public de la propriété réelle des entités juridiques actives dans le secteur extractif national.

Depuis lors, l'ITIE a lancé un projet pilote concernant la propriété réelle. L'objectif de ce projet pilote est d'établir dans quelle mesure il serait faisable d'exiger des informations à ce sujet dans le cadre de l'ITIE. Le projet pilote prévoit aussi d'examiner les pratiques de divulgation actuelles et de chercher une méthode de divulgation appropriée.

Douze pays mettant en œuvre l'ITIE, **le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, le Honduras, l'Irak, la République kirghize, le Libéria, le Niger, le Nigéria, le Tadjikistan, la Tanzanie, Trinité-et-Tobago et la Zambie**, ont décidé de participer au projet pilote et divulgueront l'identité des propriétaires réels des entreprises extractives actives dans leur pays. Ce projet pilote s'achèvera à la fin 2015. On espère qu'il donnera lieu à l'adoption d'une procédure de déclaration de la propriété réelle qui sera applicable à grande échelle.

Pour en savoir plus sur ce projet pilote, veuillez consulter la page <http://eiti.org/fr/projet-pilote-propri-t-r-elle>.

## UN TREMLIN POUR LE PROGRÈS

La Norme ITIE a été adoptée en mai 2013, avec le soutien de toutes les parties prenantes de l'ITIE. Assez peu de modifications ont été apportées à la manière d'évaluer la mise en œuvre, si ce n'est qu'il a été convenu que la Validation devrait avoir lieu plus souvent et être financée par le Secrétariat international, qui se chargera des appels d'offres.

Lors de la réunion du Conseil d'administration de l'ITIE en mars 2014, le Conseil d'administration a convenu qu'il « semblait nécessaire d'étudier plus en détail l'évaluation par l'ITIE de la

mise en œuvre, la façon dont elle encourage les améliorations progressives, et la façon dont elle mesure son efficacité et son impact. »

De ce fait, le Conseil d'administration a entamé un processus de consultation afin de recueillir des idées quant à la manière d'améliorer l'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE, et notamment le mécanisme actuel d'évaluation appelé *Validation ITIE*. Le Conseil d'administration devrait recommander une approche au début 2015.



Le premier ministre britannique David Cameron prend la parole lors de la conférence du G8 sur le commerce, la transparence et la fiscalité.

Pour en savoir davantage et nous envoyer vos idées, veuillez consulter la page

<http://eiti.org/fr/itie/tremplin-pour-le-progres>

## COOPÉRATION: LE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE

Une large coalition de gouvernements, d'entreprises, d'organisations de la société civile et d'organisations internationales soutient les pays qui mettent en œuvre l'ITIE.

### GOUVERNEMENTS

Les gouvernements suivants soutiennent l'ITIE: Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, et l'Union européenne. Ils fournissent un soutien technique et financier à l'ITIE à l'échelle internationale, et aux pays mettant en œuvre l'ITIE, soit directement soit par l'intermédiaire d'un fonds fiduciaire multi-donateurs administré par la Banque mondiale. Néanmoins, c'est au niveau politique que ces gouvernements exercent la plus grande influence. En effet, les gouvernements qui soutiennent l'ITIE promeuvent la transparence des industries extractives dans le monde entier.

### ENTREPRISES

Les industries extractives se trouvent au cœur même de la mise en œuvre de l'ITIE de par le fait qu'elles publient chaque année leurs paiements au gouvernement des pays mettant en œuvre l'ITIE et qu'elles contribuent à la gestion du processus ITIE tant au niveau local qu'international. La défense de la transparence par des entreprises a incité plusieurs pays à commencer à mettre l'ITI

en œuvre. 88 entreprises apportent leur soutien public à l'ITIE, notamment des entreprises internationales, d'État, extractives et non extractives. L'ITIE est également soutenue par plus de 90 investisseurs institutionnels, dont les actifs sous gestion cumulés dépassent les 19 000 milliards de dollars US.

### SOCIÉTÉ CIVILE

La création de l'ITIE trouve son origine dans les pressions exercées par des organisations internationales de la société civile telles que Global Witness et la coalition Publiez ce que vous payez. Les organisations de la société civile constituent encore actuellement un moteur de l'ITIE, car elles jouent trois grands rôles: le plaidoyer, l'analyse et le renforcement des capacités. Non seulement les organisations de la société civile encouragent l'ITIE à aborder un nombre croissant de questions, mais elles se servent également de façon de plus en plus active de ses données pour en tirer des leçons quant à la gestion des industries extractives. Au niveau national, elles apportent leur soutien technique et financier à la société civile du pays dans les domaines de la formation, du plaidoyer et de l'analyse.

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Toutes les grandes institutions financières internationales (IFI) soutiennent l'ITIE. Elles lui fournissent un soutien technique et financier capital dans de nombreux pays mettant en œuvre l'ITIE, et elles promeuvent les Principes de l'ITIE dans le cadre du financement qu'elles accordent aux projets et de leurs programmes de pays. Plusieurs IFI se sont engagées à intégrer l'ITIE dans leurs activités de prêt et d'assistance technique, et certaines ont adopté des exigences en matière de divulgation obligatoire pour les projets relatifs aux industries extractives. C'est la Banque mondiale qui fournit l'assistance technique la plus importante aux pays mettant en œuvre l'ITIE, par le biais d'un fonds fiduciaire multi-donateurs. Plusieurs autres organisations internationales collaborent avec l'ITIE.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

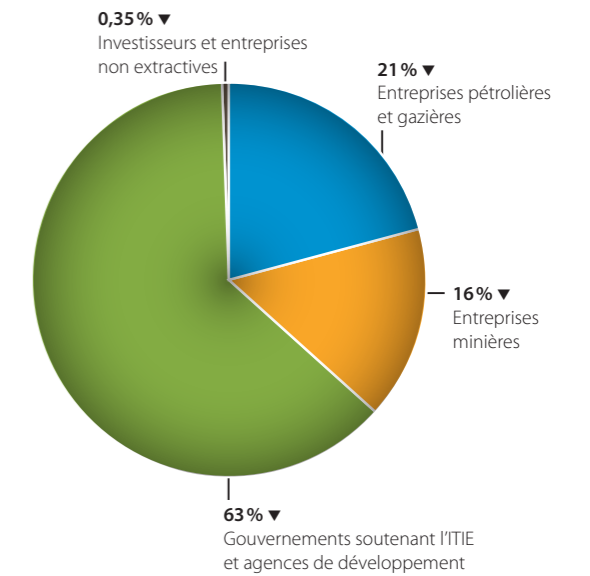
Le Conseil d'administration de l'ITIE supervise ses activités. Il compte des représentants des pays (mettant en œuvre ou soutenant l'ITIE), des entreprises et de la société civile. Les différents collègues s'accordent quant à leur représentation auprès du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration compte 20 membres, dont un(e) président(e) indépendant(e). Plusieurs membres du Conseil d'administration participent à des comités afin de préparer les recommandations au Conseil d'administration.

## LE SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DE L'ITIE

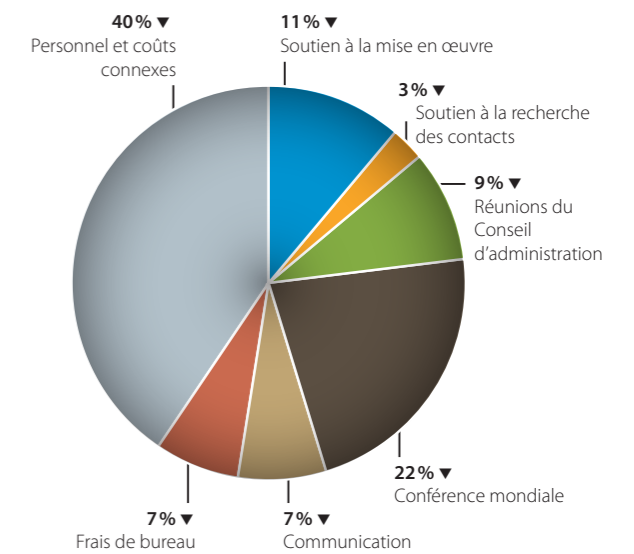
Le Secrétariat est chargé de traduire en actes les décisions du Conseil d'administration de l'ITIE. Il joue notamment les rôles suivants: soutien de la mise en œuvre, sensibilisation et plaidoyer, communication et diffusion des enseignements tirés auprès des parties prenantes, et supervision du processus de Validation.

**Le Secrétariat est financé par les gouvernements qui le soutiennent, les entreprises et la société civile.** Pour consulter les comptes vérifiés de l'ITIE, veuillez consulter la page <http://eiti.org/document/accounts>

### Sources de financement 2013



### Répartition des fonds 2013



Le financement de la gestion internationale de l'ITIE reflète le soutien de ses diverses parties prenantes. Un budget annuel de près de 4 millions de dollars couvre les traitements du personnel ainsi que d'autres coûts liés à l'emploi d'une vingtaine de personnes, les réunions du Conseil d'administration, les frais de voyage et à l'organisation des conférences, les consultants et la communication.



Le Conseil d'administration de l'ITIE, y compris les représentants suppléants, lors de sa réunion d'Oslo, le 18 mars 2014

